Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 35 (1909)

Heft: 20

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Après le premier tour le jury retient les projets :

1. « Chantecler ». — 6. « Lulu ». — 7. « Germaine ».

Il classe premier le projet 6 « Lulu ».

Deuxième tour. — Après un échange de vues au sujet du classement des N° 1 et 7, le jury classe deuxième le N° 7 « Germaine », projet qui a une partie des qualités du N° 6 « Lulu » en ce qui concerne l'orientation des classes, la disposition du bâtiment sur la parcelle, et en raison de son architecture. Le N° 1, « Chantecler », est classé en troisième rang.

Tro.sième tour. — Le jury est d'accord pour classer : le Nº 5 « Le Parc » quatrième, et le Nº 3 « Lycée » cinquième.

Le jury passe ensuite à l'ouverture des plis:

« Lulu », 1er prix, Fr. 1400, a pour auteurs MM. Peloux et de Rham, à Genève.

«Germaine», 2me prix, Fr. 1300, M. M. Camoletti, à Genève.

«Chantecler», 3me prix, Fr. 1200, M. H. Baudin, à Genève.

 $^{\rm g}$ Le Parc.», $4^{\rm me}$ prix, Fr. 1100, MM. H. Garcin & Bizot, à Genève.

«Lycée », $5^{\rm me}$ prix, Fr. 1000, MM. Maurette & Henchoz, à Genève.

Genève, le 9 septembre 1909.

Le président du jury: V. Charbonnet.

Inauguration des forces motrices de la Viège de Saas.

Le 9 octobre, la *Société des Usines de la Lonza* a pendu la crémaillère dans ses nouvelles usines de Viège et avait convié à la visite de ses installations les membres du clergé et du gouvernement valaisans, les autorités locales et les collaborateurs de cette grande entreprise.

Un train spécial du Viège-Zermatt emporte les participants dans la pittoresque vallée de la Viège, égayée par un radieux soleil automnal.

Au plateau de l'Ackersand, en-dessous de Stalden, le train stoppe en face de l'usine hydro-électrique, et chacun admire les lignes harmonieuses du bâtiment parfaitement adapté au paysage grandiose qui l'encadre.

Rien, de l'extérieur ne fait deviner une usine dans l'imposante silhouette de château qui se détache au premier plan. Sur la hauteur, l'élégant clocher de l'église de Staldenried se profile sur un ciel bleu, dominé par les cimes étincelantes des Mischabel.

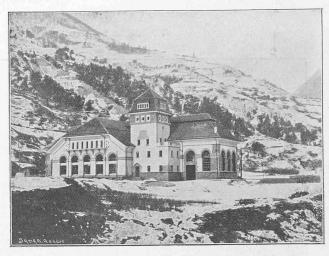
Les farouches défenseurs du «Heimatschutz» auront lieu pour une fois de se déclarer satisfaits.

Une collation servie à l'intérieur de l'usine n'empêche pas les visiteurs d'admirer la grandiose ordonnance des installations.

Il fallut les sifflets répétés de la locomotive pour rallier les retardataires égarés dans les vastes sous-sols ou perchés au sommet des tours.

A Viège, où se trouvent les usines d'utilisation de la force, un plantureux banquet fut servi dans la salle de broyage, et, au champagne, d'éloquentes paroles furent prononcées, rendant hommage aux promoteurs et aux nombreux collaborateurs qui ont assuré la réussite de ce travail grandiose.

Voici quelques renseignements techniques sur cette installation.



Usine hydro-électrique de l'Ackersand.

La prise d'eau se trouve sur la Viège de Saas à l'aval de Balen. Les eaux sont captées à l'altitude de 1445 m. et conduites par un canal souterrain de 11,5 km. de longueur à la chambre de mise en charge. La pente du tunnel est de 2,5 pour 1000.

A la chambre de mise en charge se trouvent les soupapes automatiques fonctionnant en cas de rupture de la conduite.

La conduite sous pression, en tôle rivée à la partie supérieure, et en tôle soudée dans la partie inférieure, a un diamètre de 700 mm. au départ de la chambre.

Elle se subdivise en deux branches de 500 mm. lorsque la pression atteint 65 atm. Les conduites sont enterrées sur toute leur longueur pour éviter les effets dus à la dilatation et au gel.

La chute brute est de 760 m. et le débit maximum utilisable est de 4 ${\rm m}^3$.

La puissance totale est de $30\,000$ HP. Les turbines de 5500 HP. actionnent des dynamos à courant triphasé donnant directement une tension de $45\,000$ volts.

Une ligne électrique de 6 km. transmet la force aux usines d'utilisation situées à proximité de la gare de Viège.

Pour terminer, quelques mots sur les principaux promoteurs et collaborateurs de cette entreprise, dont plusieurs sortent de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Les études et la direction générale des travaux hydrauliques furent confiées à un spécialiste en hautes chutes, M. l'ingénieur *Boucher* qui détient actuellement, avec les installations de Vouvry et d'Orlu dans les Pyrénées, le record des trois plus hautes du monde.

M. Boucher s'adjoignit pour la surveillance des chantiers et l'exécution des travaux MM. Gaulis, Gilliéron, Pedrazzini, de Ste-Anne et Rider.

Ces trois derniers passèrent deux hivers au petit hôtel de Hutegg, à mi-chemin de Stalden et de Saas-Fee, supportant vaillamment un isolement de plusieurs mois et les fatigues et les dangers que comportent un chantier à 1500 m. d'altitude en plein hiver.

M. de Ste-Anne fut malheureusement enlevé par une mort prématurée au moment où il s'apprêtait à recommencer courageusement une nouvelle campagne tout aussi pénible sur les chantiers d'Orlu.

La construction des souterrains fut confiée à l'entreprise Bullio, Hofmann & Dupont. Le contrôle du travail fut effectué par le personnel de la Société de la Lonza: MM. les ingénieurs *Dietz, Herzog,* etc., sous la haute direction de MM. *Gandillon* et *Tommasi*, directeurs de cette société.

Enfin, M. l'architecte Burgener fut chargé de la direction des travaux des bâtiments.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Rapport du Comité central pour les années 1907-09.

(Suite et fin 1).

Les éléments nouveaux introduits dans les statuts sont les suivants:

Le but de la Société est quelque peu élargi et s'étend aux intérêts sociaux et moraux de ses membres.

Les conditions imposées à l'entrée dans la Société sont rendues plus sévères.

Les membres réguliers des sections devront tous être membres de la Société suisse.

Ils seront tenus à l'observation de certaines prescriptions générales d'ordre moral dans l'exercice de leur profession.

Les membres de la Société auront le droit d'accompagner leur signature d'un signe distinctif.

Les compétences de l'assemblée des délégués et du Comité central sont mieux précisées et augmentées, celles de l'assemblée générale plutôt un peu réduites.

Le Comité central sera nommé par l'assemblée des délégués.

Il est créé un secrétariat permanent chargé des affaires de la Société.

Diverses modifications sont apportées aux anciens statuts dans des questions de détail.

La contribution annuelle, qui devra être augmentée et mise en rapport avec les besoins nouveaux, sera fixée tous les deux ans par l'assemblée des délégués.

Telles sont, Messieurs et chers collègues, les dispositions essentielles que nous proposons, d'accord avec la Commission spéciale dite des professions, d'introduire dans les statuts de notre Société.

Or, ces nouveaux statuts ne pouvant être adoptés maintenant, le Comité central a résolu de demander à l'assemblée des délégués qu'elle veuille bien donner son adhésion dès aujourd'hui à l'institution du secrétariat permanent et l'autoriser à nommer un secrétaire choisi parmi les membres de la Société, à fixer ses honoraires et à régler provisoirement ses fonctions et ses attributions. Nous attribuons à cette création une très grande importance. Elle aura pour conséquence de faciliter dans une mesure considérable le travail du Comité central et des diverses Commissions de la Société. Elle constituera le centre administratif nécessaire qui nous manque jusqu'ici et sans lequel nous étions obligés d'imposer à nos collègues, déjà très occupés aux travaux de leur profession, un surplus de peine et de dépense de temps souvent exagéré. Il en résultait nécessairement et malgré toutes les bonnes volontés mises en jeu un manque de suite et un certain décousu fâcheux pour les intérêts de la Société. En outre, on était néEn terminant, le Comité central et son président sortant de charge remercient la Société de la confiance dont elle a bien voulu les honorer et de la bienveillance dont elle à fait preuve à leur égard. Nous sentons bien, Messieurs et chers collègues, que les résultats de notre gestion restent au-dessous de ceux que nous avions voulu atteindre Toujours est-il que nous avons fait de notre mieux dans l'intérêt de notre Société, au développement de laquelle nous avons été heureux de pouvoir contribuer dans quelque mesure. Nous faisons des vœux pour sa prospérité future et pour que son activité dans les domaines dans lesquels elle s'exerce soit couronnée du succès le plus complet.

Août 1909.

Pour le Comité central,

Le président : G. NAVILLE.

Mise au concours de la place de Secrétaire permanent.

Ensuite de la décision de l'assemblée des délégués la place de Secrétaire permanent est créée et mise au concours.

Le titulaire devra être un ingénieur ou un architecte possédant une culture universitaire, connaissant les langues, habitant Zurich et ayant l'habitude des relations avec les autorités et les sociétés. Eventuellément et provisoirement, le secrétaire pourra s'occuper à un travail accessoire.

Adresser les offres, avec les prétentions, jusqu'au 10 novembre 1909, au président du Comité central, M. le colonel G. Naville, au Kilchberg, à Zurich.

Les renseignements seront fournis par le soussigné.

Au nom du Comité central,

Le secrétaire :

H. Peter, ingénieur.

Zurich, 19 octobre 1909.

NÉCROLOGIE

† Elie Guinand.

Le 17 septembre est décédé à Lausanne, dans sa soixantedixième année, M. Elie Guinand, ingénieur et architecte, bien connu à Lausanne par les travaux qu'il y a exécutés et par son activité dans le domaine philanthropique.

Ulysse Guinand, père d'Elie et petit-fils de l'opticien Pierre-Louis Guinand, des Brenets, avait été professeur à Neuchâtel.

cessairement obligé de différer parfois la mise à l'étude de questions utiles et importantes. En un mot, nous nous promettons de ce secrétariat une plus grande somme de travail, des relations plus constantes et plus fécondes entre les Sociétés et le Comité central et, par là, des sections entre elles, un soin plus énergique et plus complet des intérêts de la Société et de ses membres. Nous sommes convaincus qu'il en résultera pour elle et pour nous un progrès important vers la réalisation des vœux exprimés de tous côtés par ceux qui ont l'ambition de hausser la valeur et l'influence de notre Société. Nous insistons donc tout particulièrement auprès de vous sur cette mesure qui, dans les circonstances actuelles, nous paraît indispensable quels que soient les sacrifices financiers qu'elle nous imposera.

¹ Voir Nº du 10 octobre 1909, p. 226.